

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

## AMENDEMENT

N ° CD851

présenté par

Mme Sage, Mme Sanquer, Mme Auconie, M. Bournazel, M. Guy Bricout, M. Brindeau, Mme de  
La Raudière, M. Dunoyer, M. Gomès, M. Lagarde, M. Ledoux, M. Mathiasin, M. Morel-À-  
L'Huissier et M. Zumkeller

-----

### ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.